



## **CANTON DE CHAMPLAIN**

### **RÉUNION PUBLIQUE**

**le 1<sup>er</sup> août 2017  
SALLE MUNICIPALE**

**MEMBRES PRÉSENTS:** Gary J. Barton, maire  
Paul Emile Duval, conseiller  
Jacques Lacelle, conseiller  
Helen MacLeod, conseillère  
Gérard Miner, conseiller  
Pierre Perreault, conseiller  
Marc Séguin, conseiller

**ABSENCE MOTIVÉE:** Troy Carkner, conseiller  
Normand Riopel, conseiller

**AUSSI PRÉSENTS:** Paula Knudsen, directrice générale-trésorière  
Alison Collard, greffière  
Lisa Burroughs, directrice des parcs et loisirs  
Dominique Lefebvre, urbaniste

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 H**

Ouverture de la séance à 19h03.

#### **DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Aucun conflit noté.

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il fut

**Résolution 2017-265**

**Proposé par:** Pierre Perreault

**Appuyé par:** Paul Emile Duval

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** le Conseil approuve l'ordre du jour de la réunion publique du 1<sup>er</sup> août 2017.

**ADOPTÉ**

#### **MODIFICATION PROPOSÉ AU ZONAGE PROPOSÉE - LES ENTREPRISES YANNICK MAYER INC.**

La proposition de modification au Règlement de zonage affecte le terrain situé au 209, chemin de Comté n°17, étant la partie du lot 1, concession 1 moitié ouest portant le numéro de rôle 0209-006-001-03600 dans l'ancien canton de Hawkesbury-ouest, maintenant dans le canton de Champlain comme démontré sur la carte d'emplacement. Le site en question est désigné «secteur des politiques rurales» au Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell.

La proposition de modification au Règlement de zonage changera le zonage de la propriété du 209, chemin de Comté n°17 de «zone rurale (RU)» à «zone commerciale routière – exception spéciale (CH-19)», afin d'autoriser les usages de la zone commerciale routière tout en accordant une exception pour un commerce de sciage de bois de chauffage.

L'urbaniste a résumé la modification proposée et a répondu à quelques questions du Conseil.

Personnes présentes :

Monsieur Bernard Brunette, propriétaire du terrain adjacent, a demandé des éclaircissements concernant l'usage proposé. L'urbaniste a confirmé qu'il y aura du sciage de bois de chauffage, mais qu'une scierie ne sera pas permise.

### **MODIFICATION PROPOSÉ AU ZONAGE PROPOSÉE - THE REVIEW PUBLISHING CO. (VKH) LTD.**

La proposition de modification au Règlement de zonage affecte le terrain situé au 37-41, rue High, étant la partie du lot 5, plan 35 portant le numéro de rôle 0209-020-001-08800 dans l'ancienne Ville de Vankleek Hill, maintenant dans le canton de Champlain comme démontré sur la carte d'emplacement. Le site en question est désigné «secteur des politiques urbaines» au Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell et répond à la désignation de «secteur des politiques centre-ville», au Plan officiel du canton de Champlain.

La proposition de modification au Règlement de zonage changera le zonage de la propriété du 37-41, rue High de «zone commerciale routière (CH)» à «zone commerciale noyau – exception spéciale (CC-9)», afin d'autoriser les usages de la zone centre-ville tout en accordant une exception pour que le bâtiment au complet puisse être utilisé afin d'accueillir des unités résidentielles.

L'urbaniste a résumé le changement proposé et a répondu à quelques questions du Conseil.

Personnes présentes :

Il n'y a eu aucune question de la part du public.

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Subséquentement, il fut

**Résolution 2017-266**

**Proposé par:** Gérard Miner

**Appuyé par:** Marc Séguin

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la réunion publique du 1<sup>er</sup> août 2017 soit ajournée.

**ADOPTÉ**

La réunion publique a été ajournée à 19h23.

---

GARY J. BARTON, MAIRE

---

ALISON COLLARD, GREFFIÈRE